

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 3 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 25 et 26 mars 2013

2013 DAC 60 Subvention (10.000 euros) à l'association Le Paris des Femmes (9e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 12 mars 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Le Paris des Femmes ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno Julliard, au nom de la 9e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Le Paris des Femmes, située 36, rue des Mathurins, 75009 Paris, pour le soutien de la diffusion de la deuxième édition du festival Le Paris des Femmes, présenté au Théâtre des Mathurins, du 11 au 13 janvier 2013. 51481 ; 2013_00083.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 10.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.